

**Synthèse groupe de travail "De la formation initiale à la reconversion"****Lundi 18 décembre 2006 – HLM****Présents :**

- Bernard Turin                      Coordinateur groupe « formation » - ENACR Rosny
- Marie Audoux                      SCC
- Christophe Crampette            FFEC
- J-François Pujol                  FNSAC CGT
- Bérengère Monier                adm Vacluse

**Excusés :**

- Eric Angelier                      Centre des Arts du Cirque de Chambéry

---

**Filière de formation**

En France, la filière de formation circassienne s'est construite grâce à une volonté politique (Création du Cnac et de l'ENACR) et grâce au regroupement des écoles de cirque avec la création de la FFEC.

Cette filière est complète, de la pratique amateur à l'école supérieure, mais il conviendrait de la faire évoluer, de relever le niveau général. Le rapport Goudard a établi un état des lieux confirmant que les écoles préparatoires effectuaient un bon travail, malgré le peu de moyens.

Cette étude n'a pas amené de changements d'orientations de la part du Ministère dont on a des difficultés à cerner les directives en ce qui concerne l'enseignement des Arts du Cirque.

Le manque d'enseignants circassiens va se régler car les artistes qui sont sortis des écoles il y a 20 ans commencent à être sur ce marché. Cependant, 15% de l'activité concerne l'initiation, 80 % la découverte, et seulement 5 % le perfectionnement. Les artistes devront aller sur le secteur de la découverte.

Les schémas départementaux de l'enseignement artistique vont certainement préconiser la qualification des enseignants. Avec la sortie des BPJEPS et DE, les écoles de cirque seront, à un moment ou un autre, concernées.

Il faut rappeler que le diplôme du CNAC n'est pas un diplôme d'enseignement.

**Quelques propositions pour renforcer le niveau des écoles**

Le principe général exposé ici serait de donner des moyens plus importants aux écoles se situant en aval du CNAC, de relever le niveau d'un cran : donner des moyens financiers à l'Académie Fratellini pour un fonctionnement optimum en rapport avec son outil de travail et son projet pédagogique, donner des moyens accrus à l'ENACR, renforcer les moyens des 5 écoles préparatoires.

Le CNAC aurait ainsi l'opportunité de faire un bond en avant, de rester le « leadership » des écoles européennes. La France garderait son originalité en matière d'enseignement des arts du cirque : si la France ne le fait pas, d'autres écoles en Europe le feront.

Pratique amateur :

- Mettre en place rapidement le DE (Ministère de la Culture) et le BPJEPS (Ministère Jeunesse et Sport) pour assurer un bon encadrement de la pratique amateur. (note : le BPJEPS orientation cirque a été mis en place après la réunion : voir JO du 3 janvier 2007)

#### Ecoles préparatoires :

- Trouver des moyens (mise en place d'un cahier des charges par exemple) pour que les écoles préparatoires améliorent le niveau et deviennent un véritable élément de la filière de formation.
- Rester sur le nombre de 5 écoles de ce niveau : Lido à Toulouse, Arc en Cirque à Chambéry, Balthazar à Montpellier, La Manufacture à Châtellerauld, Et vous trouvez ça drôle à Lhomme, Piste d'Azur à La Roquette sur Siagne.
- Mettre en place un véritable cursus de trois ans, donnant accès à un diplôme de fin de cycle.

#### Ecoles Professionnelles :

##### Niveau Bachelor (Licence européenne)

- Possibilité pour les élèves issus des écoles préparatoires de bifurquer sur 2 écoles supérieures, en fonction de leurs choix artistiques et pour acquérir des bases techniques solides : Académie Fratellini ou ENACR.
- Accès à un diplôme « niveau licence » à la sortie du cursus.
- Possibilité de se lancer dans la vie professionnelle en fin de cursus.

##### Niveau Master (CNAC à Châlons)

- Accueil des élèves sortant de la filière Fratellini ou ENACR.
- Accueil des élèves issus de toutes les écoles européennes (niveau licence)
- Accès à un diplôme « niveau master » à la sortie du cursus.
- Enseignement basé sur la préparation à l'entrée dans la vie professionnelle, la connaissance du milieu (problématiques de vente de numéros, diffusion de spectacle...), le travail de création collective ou individuelle.

#### Questions soulevées

- Quid des élèves non issus de cette filière et qui voudraient intégrer le cursus à un niveau ou un autre ?
- Quid des pré requis ?
- Quid des élèves brillants, sans formation initiale ?
  - o Il s'agit de ne pas éliminer de l'art une personne sous prétexte qu'elle ne sait pas écrire. Etudier la possibilité d'avoir des étudiants associés, qui aient la possibilité de suivre le cursus, sans obtention de diplôme (sauf dérogation de la part de l'Education Nationale comme cela c'est déjà vu dans le passé à Chalons).
- Quid de la question autour de la « saturation » du nombre d'artistes sur le marché en corrélation avec le nombre de sortants des écoles :
  - o Recrutement au CNAC 2 ans sur trois ?
  - o Idem à l'ENACR et à Fratellini ?
  - o Idem dans les écoles préparatoires ?
  - o Cela permettrait-il de réguler le marché en proposant des artistes bien formés mais moins nombreux ?
  - o Est-ce que cela n'induirait pas un phénomène inverse : augmenter le nombre d'artistes non formés ?

- Quid de la relation avec les Facultés ?
  - o Le Ministère de la Culture est clair : on ne peut obtenir un diplôme artistique par une formation universitaire.
  - o Il n'est pas possible, pour les élèves des écoles, (Niveau Licence ou Master) de suivre en parallèle un cursus universitaire : trop lourd et impossible à intégrer ; même en rajoutant une année, ça ne tiendrait pas. De plus, les équipes pédagogiques ne veulent pas changer leur projet pédagogique qui est un ensemble cohérent, sous prétexte de donner du temps aux étudiants pour aller à l'Université.
  - o L'Université doit accepter qu'il y ait un cursus spécifique pour les arts du cirque (et la problématique est la même pour tous les autres arts et n'est réglée dans aucun secteur). Pour l'instant, rien n'est mis en place car cela demande un financement que l'Université ne veut pas engager.
- Quid des financements des écoles préparatoires ?
  - o Relever le niveau général de la filière pose le problème du financement des écoles préparatoires.
  - o La compétence n'a pas été transférée aux DRAC
- Quid de l'aide à la formation par un fonds de soutien ?

### **Problématiques soulevées (vigilances)**

- Attention de ne pas transformer une école (le CNAC) en lieu de production : il s'agit bien de créer un lieu de recherche et de création pour des étudiants et d'une préparation à la vie professionnelle et non pas de faire du dumping commercial qui viendrait en concurrence des compagnies professionnelles.
- A l'époque du « Cri du Caméléon », la présentation de travail des étudiants avait soulevé des polémiques dans le milieu professionnel, mais cela a ouvert des pistes pour la diffusion (scènes nationales, Espace de la Villette).
- Ne pas laisser un « espace » trop important s'instaurer entre les différentes écoles.
- Attention, si Rosny est « étouffé », il y aura un problème pour accéder à Chalons.
- Comment pourrait-on pousser à ce que les « grosses » compagnies, pourvoyeuses d'emplois, soient favorisées ?
- N'est-il pas temps de repenser la distribution des fonds publics dévolus au monde circassien ?
- DE cirque : il sera de même niveau que le DE Danse (niveau III), mais son contenu sera certainement moins ardu. S'il est trop difficile, beaucoup iront vers le BPJEPS qui est porté par le Ministère Jeunesse et Sports, et non pas par le Ministère de la Culture.

### **Préconisations**

- Clarifier l'organisation de la formation, les différents cursus, les filières.
- Demande au Ministère de « prendre la question en main » : reconnaissance de la filière, soutien du Ministère et des Drac, même s'ils ne peuvent pas soutenir financièrement.